



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 24	DCM 18-2024 Date de la convocation : mardi 2 avril 2024
------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, **Maire**, PONS Maxime, EVOUNA NGUEMA Graziella, CARMONA Robert, ESTRADE Nathalie, RUST Albert, NICOLAS Pierre, SCHULIAR Christian, CHOMEL Chantal **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, MAILLE Dany, MASSONNET Christian, GIRAUDON Nicolas, BLOND Laurent, FOULQUIER Audrey, CHATELIN Matthieu, MALDONADO Stéphane, BOUCHAMI Muriel, ARTERO Sandrine, **Conseillers- ères**,

Absents-es et représentés-ées :

GUILLET Marie par MAILLE Dany, CASQUEL Stéphanie par CARMONA Robert, ANGLES Thierry par ARTERO Sandrine, CAZILHAC Jean-Marc par BOUCHAMI Muriel.

Absents-es et excusés-ées

VALETTE Martine, TESSIER Sandra, SCHMITT Jérôme, DEANJEAN Lucie, LEYRAT Cédric.

SALLE DES MARIAGES DEMENAGEMENT

Selon l'instruction générale de l'état civil N° 393, en raison de de travaux à entreprendre ou toute autre cause rendant la salle des mariages inutilisable à certaines périodes, le conseil municipal doit prendre une délibération.

En raison de la manifestation la danse des sens, 2024, les mariages prévus cette journée seront célébrés dans la salle du conseil municipal- maison des vendangeurs premier étage le 29 juin 2024.

L'Assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser Mr. le Maire ou son représentant à célébrer les mariages le 29 juin 2024, dans la salle du conseil municipal- maison des vendangeurs -premier étage

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Jean-François AUDRIN.

